



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 5690

Texte de la question

M. Raymond Marcellin appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes du mouvement des foyers ruraux à l'annonce de la baisse, en 1993 et 1994, des subventions accordées à leur fédération. La Fédération nationale des foyers ruraux (FNFR) contribue efficacement à créer les conditions culturelles du développement local, or, alors que la charte nationale définie au cours du CIAT du 12 juillet 1993 stipule avec force que la politique du Gouvernement doit être « ...un cadre général assurant la cohérence de l'action publique, la mobilisation de tous les acteurs du département économique, social et culturel... », son ministère a annoncé le 16 juillet à cette fédération, une baisse de 16 % de la subvention 1993 suivie d'une diminution encore plus importante en 1994 avec un risque de suppression des 10 postes de fonctionnaires mis à disposition de ce mouvement. Si de telles mesures devaient effectivement être prises, elles provoqueraient l'arrêt immédiat des activités de la FNFR. Aussi, il lui demande de bien vouloir maintenir la ligne budgétaire « animation rurale - au chapitre 43.23 article 10 - » à son niveau du budget primitif 1993 afin de ne pas handicaper un monde rural qui connaît déjà de très graves difficultés.

Texte de la réponse

Les propositions du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la loi de finances 1994 et les débats parlementaires ont permis de maintenir les crédits du chapitre 43-23 destinés au soutien des activités associatives au niveau de ce qui avait été voté lors de la loi de finances initiale 1993. Par ailleurs, face aux enjeux que pose l'évolution du monde rural, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'apprête à engager une large concertation avec les mouvements associatifs pour définir de nouvelles perspectives, mais également de nouvelles règles pour mieux organiser la coopération entre les associations et les pouvoirs publics. Ces mesures devraient conforter le rôle fondamental des associations dans le développement rural comme acteurs de la vie sociale et culturelle et porteuses d'innovation, voire de diversification des activités économiques.

Données clés

Auteur : [M. Marcellin Raymond](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5690

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2869

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 120